



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Inspection pédagogique
de l'enseignement du second degré**

VR/IP2/IA
n° 3211/2026-041
Affaire suivie par :
Isabelle AMIOT
Coordinatrice de l'inspection pédagogique
Tél : (+687) 26 62 66
Mél : isabelle.amiot@ac-noumea.nc

Nouméa, le 23 février 2026

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des collèges et lycées publics et privés

s/c de Monsieur le directeur de la DDEC
s/c de Monsieur le directeur de la FELP
s/c de Monsieur le directeur du collège Eben-Eza
s/c de Madame la directrice du collège Havila
s/c de Monsieur le directeur du collège Hnaizianu
s/c de Monsieur le directeur du collège Taremen
s/c de Monsieur le directeur du collège Baganda
s/c de Monsieur le directeur du collège Boaouva Kaleba
s/c de Monsieur le directeur du lycée Do Kamo

Objet : « découverte du monde judiciaire » à destination des élèves et des établissements scolaires

Depuis plusieurs années, les juridictions de Nouvelle-Calédonie se sont engagées dans une démarche d'ouverture au grand public, en particulier à l'égard des élèves.

Ainsi, en partenariat avec le vice-recteur, le commandant de la gendarmerie et la direction territoriale de la police nationale, les chefs de cour reconduisent cette année, l'opération « découverte du monde judiciaire » qui permet aux enseignants, qui le souhaitent, d'intégrer à leur démarche pédagogique, la participation à une audience correctionnelle, éventuellement accompagnée par un magistrat, un avocat, un militaire de la gendarmerie (Maison de Protection des Familles) ou un officier de police.

Cette année encore, les visites des scolaires aux audiences se tiendront dans la salle d'audience de la cour d'assises, sauf pendant les périodes d'assises (4 dans l'année, cf. calendrier) selon les modalités suivantes :

- **Les jeudis des semaines paires** sont, en principe, réservés aux visites des classes organisées et encadrées par la Maison de Protection des Familles (MPF). Les gendarmes réalisent, avec les enseignants, un travail orienté vers la reconstitution d'un procès pénal. Les élèves assistent à une audience correctionnelle suivie d'un débriefing en présence de magistrats / gendarmes. Les classes accompagnées participent à un projet de reconstitution qui les engagera sur plusieurs semaines. Les enseignants des établissements (hors Nouméa) intéressés par cette démarche peuvent contacter directement la MPF. En dehors de ce projet et suivant les places disponibles, d'autres classes peuvent ponctuellement s'inscrire dans ce dispositif « d'audience + débriefing ». Il conviendra de le préciser sur la fiche de réservation [une classe maximum sur les semaines paires].

PJ : - annexe 1 – calendrier
- annexe 2 – fiche de réservation
- annexe 3 – tryptique MPF

- **Les mardis des mois d'avril à juillet** sont, en principe, réservés aux visites des classes organisées et encadrées par la police nationale. Dans le cadre des stages des collégiens, la police nationale organise une semaine de découverte/observation des différents services de police mais également une matinée dédiée à la découverte du tribunal de première instance pour assister à une audience correctionnelle collégiale, afin de comprendre le cheminement d'une procédure et découvrir les métiers de la justice. Les enseignants intéressés par cette démarche contactent directement la police nationale. En dehors de ce projet et suivant les places disponibles, d'autres classes pourront ponctuellement s'inscrire dans ce dispositif d'audience suivie d'un débriefing. Il conviendra de le préciser sur la fiche de réservation [une classe maximum].
- **Les jeudis des semaines impaires, certains mardis et les vendredis** sont réservés aux visites simples des scolaires, dont l'intérêt pédagogique est porté par le professeur. Aucun débriefing, ni reconstitution ne sont prévus à cette occasion. L'intervention d'un professionnel (magistrat, greffier ou avocat) peut, éventuellement, être sollicitée sur une thématique bien identifiée et travaillée en amont. En effet, partant des expériences passées, les chefs de cour souhaitent qu'une visite du tribunal soit l'aboutissement d'un travail pédagogique alimenté par une réflexion citoyenne.
- **Pendant les périodes de vacances scolaires**, les audiences du jeudi accueillent des groupes de jeunes dans le cadre des alternatives citoyennes (10 personnes encadrées par un magistrat du parquet). Les élèves, qui manifestent un intérêt pour la justice, peuvent prendre l'initiative, par eux-mêmes, de venir assister à une audience correctionnelle les jeudis, en particulier pendant les vacances scolaires.

Pour participer, les enseignants prendront connaissance du calendrier indicatif de réservation et renverront la fiche de vœux mentionnant différentes dates ainsi qu'une brève explication de leur projet aux cheffes de cabinet des chefs de cour. Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

Contact de la cour d'appel : Cabinet des chefs de cour : chcab.ca-noumea@justice.fr

Contact de la MCPF (gendarmerie) : ADJ Nathalie LOUISON : nathalie.louison@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Contact police nationale : Service territorial du recrutement et de la formation : dtpr988-strf-formation@interieur.gouv.fr

Je vous encourage vivement à faire participer vos élèves à ces actions qui contribueront à leur formation de citoyen,



Didier VIN-DATICHE